

Pourquoi prendre les revenus des ressources naturelles des provinces comme critère de richesse? L'Alberta a ses puits de pétrole et la Colombie-Britannique, ses forêts, et ses ressources sont abondantes. La façon dont elles perçoivent des revenus de ces ressources les place dans une catégorie à part. S'il était dit dans la formule que toutes les provinces en bordure du Saguenay devaient être considérées comme celles des provinces dépourvues de tout et toutes les autres comme des provinces nanties, vous trouveriez cette façon de dire les choses un peu trop brutale. Ainsi, nous avons le revenu des ressources naturelles—non pas les ressources naturelles. Y a-t-il quelqu'un qui pense que les ressources naturelles de la Colombie-Britannique sont plus grandes que celles de la province de Québec? Pensez au développement de l'industrie de l'aluminium au Saguenay; pensez à la pâte de bois et au papier, à l'amiante, aux mines de métaux vils, à la mise en valeur des mines d'or de la province de Québec. Ce n'est pas la valeur des ressources naturelles que l'on considère dans la formule; c'est le montant d'impôts reçus par la province et provenant de ses ressources naturelles.

Qu'une province prélève des impôts d'une certaine façon alors qu'une autre les perçoive autrement, ce n'est pas, à mon avis, une raison suffisante pour pénaliser deux provinces dans le domaine fédéral, précisément à cause de la manière dont elles perçoivent des impôts sur leurs ressources naturelles. Je demande donc instamment que cette formule soit modifiée au plus tôt. Un assez bon moyen de juger de la richesse d'une province a été proposé l'autre jour par l'honorable député de Médecine-Hat. Selon lui, les revenus qui découlent de la taxe sur l'essence indiquent bien la richesse d'une province. Je pense qu'il a aussi parlé du revenu provenant de l'impôt sur les spiritueux comme étant un bon indice de la richesse d'une province, ou encore la taxe de vente au détail. Je partage entièrement son avis.

Pourquoi ne pas considérer les dons faits à des causes charitables comme l'indice de la richesse d'une province? En 1962, dans la province de Québec, les dons charitables qui figurent sur les déclarations d'impôts se sont élevés à 157 millions de dollars. En Ontario, ma province, les dons de charité se montaient à \$84,560,000. Qu'est-ce que cela signifie? Est-ce bien l'indice d'une province indigente, que de donner 157 millions alors que l'autre n'en donne que 84? En 1962, les dons de charité en Ontario se sont élevés à .94 p. 100 du revenu global. Dans la province de Québec, ces dons représentaient 3.07 p. 100 du revenu

global. Vous apprendrez avec intérêt, monsieur le président, qu'en 1961, Québec a donné \$164,616,000 aux œuvres de charité, alors que le reste du Canada a donné \$137,713,000. Pourquoi ne pas prendre ces chiffres comme indice de richesse?

Je dirai au comité qu'il faudrait incessamment modifier cette formule après l'avoir bien examinée. Le bill à l'étude deviendra loi pour trois ans, à moins qu'il ne soit modifié. Je dis donc qu'il faut le modifier. Nous siégeons à présent en comité à la suite de la deuxième lecture. Le pays est déjà saisi de la proposition depuis plusieurs années. Mais j'estime que le public comprendra un peu mieux la façon d'arriver à cette formule en prenant connaissance des données et des chiffres que j'ai cités, de ceux que le député de Médecine-Hat et celui de Burnaby-Coquitlam ont consignés au compte rendu, ainsi que de l'exposé du député de Jasper-Edson, des propos du député de Carleton et de la déclaration du ministre des Finances, qui ne considère pas cette formule comme parfaite. Je dirai qu'il faudrait immédiatement la remanier. Je ne vois pas le moindre rapport entre la fertilité des forêts, des nappes pétrolifères, des fermes et des fabriques de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario et la fervente fécondité du Québec.

M. Otto: Monsieur le président, je ne me proposais pas de prendre part au débat, mais je veux être le premier à m'inscrire en faux contre les observations de mon cher ami de York-Humber. Sans doute a-t-il cité des chiffres saisissants, mais il admettra qu'il se dégageait de son discours une odeur de fiel qui n'est pas de nature à unir davantage le pays. Si j'apprenais tout à coup qu'un enfant de telle ou telle province, quelque nombreuse que soit sa famille, manquait de vêtement ou de nourriture ou ne pouvait fréquenter l'école, je serais prêt à lui céder 90 ou 99 p. 100 du budget. Voilà notre sentiment. Formons-nous, oui ou non, une nation? Si quelqu'un souffre, nous souffrons avec lui. On a tout à fait tort, à mes yeux, d'étayer sa thèse sur des arguments d'ordre monétaire.

Tout le monde sait ce que je pense du séparatisme. J'estime que c'est ni plus ni moins qu'une trahison. Mais tout le monde sait aussi que j'aimerais, comme tous les membres du comité, que tous les citoyens et tous les jeunes Canadiens aient les mêmes chances. C'est une chose que d'accumuler des tas de chiffres et de dire qu'on expose l'affaire d'une façon logique, mais le fait d'agir réellement avec un sentiment de réaction envers une province n'est pas une attitude que les députés voudraient adopter.